Atelier de la spécialité
CI401

Responsable UE
Sophie Goblet

Président de jury
Roland Decaudin

Secrétaire de jury
Martine Liakhov

Contact
service.etudiants@saint-luc.be
+32 4 341 81 33

Master 1 • Cycle 2 • Niveau 7 du CFC
UE donnée en Français • Obligatoire • Annuelle
12 crédits • 240 points • 0 heures
Corequis : CV400 Atelier CVG

Acquis d'apprentissage

Au terme du cours de **design d'identités - ATELIER,** l'étudiant est capable de :

- Développer le sens de l'écoute active, analyser un contexte, identifier les besoins d'un commanditaire.
- Proposer des solutions cohérentes et novatrices dans une démarche de recherche en identité visuelle.
- Nourrir et confronter son discours avec des intervenants spécialisés, dans une perspective professionnelle.
- Dépasser sa propre liberté créative au bénéfice de lui même ou d'un tiers dans le cadre de la contrainte.
- Communiquer le résultat de ses recherches via différents supports et médias pertinents et adéquats.
- Tendre à l'autonomie - initier la gestion du stress et du temps

Calcul de la note de l'unité d'enseignement

L'atelier est l'activité fondamentale de la formation. Son évaluation est artistique, cela signifie que la note finale est constituée pour 50% d'une note d'année et pour 50% de la note du jury artistique de fin d'année. La note d'année est déterminée par les enseignants titulaires, elle est constituée pour 25% des résultats du premier quadrimestre et pour 25% des résultats du second quadrimestre.

Le jury artistique, composé majoritairement de membres du personnel enseignant de l'école, est un jury artistique interne. Le jury artistique, composé majoritairement de membres extérieurs à l'école, est un jury artistique externe.

Pour les formations de type court (cycle unique), seul le jury artistique de 3ème bachelier est externe. Pour les formations de type long (deux cycles), seul le jury artistique de 2ème master est externe.

Le règlement des jurys artistiques complet est disponible en annexe 2 du règlement des études.

Important, il n'y a pas de seconde session pour cette unité d'enseignement.